

SPECIFICATIONS TECHNIQUES
POUR LE RECRUTEMENT DE PRESTATAIRE CHARGE D'ASSURER LES TRAVAUX DE SAISIE, EDITION ET DISTRIBUTION
DES AVIS D'IMPOSITION DES COMMUNES RURALES CIBLES DU PROJET PIC2

REGION DE DIANA

A- CONTEXTE

L'un des objectifs du Projet PIC2 dans son volet « Renforcement de la Gouvernance Locale » est de sécuriser et augmenter les recettes des communes d'intervention du Projet. A ce titre, l'amélioration des bases des données fiscales et foncières des communes rurales d'intervention constitue l'un des appuis du Projet pour réaliser cet objectif. Or, certaines communes en possèdent, et d'autres n'en disposent pas.

Pour le cas des 30 communes rurales cibles dans la Région Diana, la situation se résume comme suit

District	Communes	Situation actuelle
Diégo-II	ANDRANOVONDRONINA, ANIVORANO NORD, JOFFRE VILLE, MANGOAKA,	Base de données impôts fonciers sur version papier pour l'ensemble des fokontany disponible
Ambanja	AMBALIHA, AMBOHITRANDRIANA, ANTAFIAMBOTRY, MAEVATANANA, MAROVATO	
Diégo-II	RAMENA	Base de données impôts fonciers sur version numérique pour l'ensemble des fokontany disponible
Ambanja	AMBALAHONKO, AMBODIMANGA, AMBOHIMARINA, AMBOHIMENA, ANKATAFA, ANKINGAMELOKA, ANTRANONKARANY, ANTSAKOAMANONDRO, ANTSAZAKA, ANTSIRABE, BEMANEVIKA HAUT SAMBIRANO, BENAUVONY, MAROTOLANA, DJANGO, A,	
Ambilobe	AMBODIBONARA, AMPONDRAVANA, ANJABE AMBONY, BERAMANJA, MANTALY, TANAMBAO MARIVORAHONA	

Les autorités de ces communes souhaitent qu'avant la fin du troisième trimestre 2018 les avis d'imposition des années 2016 – 2017 - 2018 non émis soient distribués.

Pour atteindre ces résultats, le Projet PIC fait appel à des prestataires de service pour assurer des travaux de saisie des données, d'édition et de distribution des avis d'imposition de ces communes.

B- DESCRIPTION DES INTERVENTIONS

Les prestations consistent à :

- (i) Saisir les données existantes pour l'ensemble des 30 communes
- (ii) Editer les avis d'imposition en 3 exemplaires
- (iii) Distribuer les avis d'imposition homologués

C- METHODOLOGIE ET DEROULEMENT DES PRESTATIONS

SAISIE

Un logiciel spécifique de saisie des données sera fourni au prestataire. Une formation sur l'utilisation de ce logiciel sera organisée avant le démarrage des prestations.

Les articles à saisir sont estimés à environ 61 225. Le rendement attendu pour chaque opérateur est la saisie de 60 fiches par jour.

19 opérateurs de saisie supervisés par 3 contrôleurs interviendront dans cette prestation pendant 75 jours calendaires, suivant le calendrier d'intervention suivant

District d'Ambanja : 45 jours

District d'Ambilobe : 15 jours

District Diego2 : 15 jours

Les opérateurs de saisie assureront la transcription des données de fiscalité foncière disponibles à travers le masque de saisie du logiciel fourni.

Les missions des contrôleurs sont de :

- (i) Vérifier quotidiennement la qualité et la fiabilité des données saisies
- (ii) Participer à la validation des résultats avec les responsables de la commune.

Des pré-validations sur écran, formalisée sur un procès-verbal, seront réalisées périodiquement à chaque fin de semaine.

La validation finale des bases des données enregistrées se fera sur la base de l'état récapitulatif édité par le logiciel fourni.

EDITION

Cette phase consiste à

- (i) imprimer les avis d'imposition en 3 exemplaires sur A5, soit deux avis sur feuille A4, conformément au format proposé par le logiciel, assorti d'un état récapitulatif
- (ii) confectionner des documents reliés pour les 2 premiers exemplaires (le premier sert pour l'archive de la commune, le deuxième pour l'homologation du Centre Fiscal), à raison de 200 feuilles A4 au maximum

Communes	nombre d'articles	nombre d'exemplaires des avis édités	nombre de documents reliés à livrer
ANDRANOVONDRONINA	4 200	6 300	32
ANIVORANO NORD	4 500	6 750	34
JOFFRE VILLE	750	1 125	6
MANGOAKA	800	1 200	6
RAMENA	600	900	5
AMBALAHONKO	1 100	1 650	9
AMBALIHA	1 000	1 500	8
AMBODIMANGA RAMENA	1 100	1 650	9
AMBOHIMARINA	1 200	1 800	9
AMBOHIMENA	2 000	3 000	15
AMBOHITRANDRIANA	1 200	1 800	9
ANKATAFA	800	1 200	6
ANKINGAMELOKA	1 800	2 700	14
ANTAFIAMBOTRY	1 800	2 700	14
ANTRANONKARANY	2 200	3 300	17
ANTSAKOAMANONDRO	2 000	3 000	15
ANTSATSAKA	1 100	1 650	9
ANTSIRABE	1 500	2 250	12
BEMANEVIKA HAUT SAMBIRANO	3 000	4 500	23
BENAVONY	700	1 050	6
MAEVATANANA	1 350	2 025	11
MAROTOLANA	3 300	4 950	25
MAROVATO	1 300	1 950	10
DJANGO	1 000	1 500	8
AMBODIBONARA	3 300	4 950	25
AMPONDRALAVA	2 800	4 200	21
ANJIABE AMBONY	1 100	1 650	9
BERAMANJA	9 300	13 950	70
MANTALY	2 625	3 938	20
TANAMBAO MARIVORAHONA	1 800	2 700	14
ANDRANOVONDRONINA	4 200	6 300	32
TOTAL	61 225	91 838	471

DISTRIBUTION

Cette mission nécessite la mobilisation de 25 Agents de distribution pour l'ensemble des 30 communes, avec un rendement journalier de 25 avis distribués par agent. Ils assureront la remise des avis d'imposition émis aux contribuables concernés, attestée par un accusé de réception.

La distribution sera réalisée en 10 vagues de groupes de communes, dans un délai total de 3 mois calendaires

Il est à noter que l'ensemble des données et supports seront remis à la fin de l'intervention aux communes concernées, qui restent et demeurent leur propriétaire exclusif. En aucun cas, le prestataire ne peut évoquer un quelconque droit de propriété sur ces produits.

D- DETAIL DES COUTS

Les coûts de la prestation seront constitués des éléments ci-après :

- Les frais d'enquête journalière des Agents de recensement et contrôleurs
- Les frais liés aux prestations des opérateurs de saisie et contrôleurs
- Les frais liés à l'édition des supports et outils
- Les frais liés aux fournitures nécessaires tels que stylo, crayon, écritoire, décamètre (30 mètres), carton d'archivage, papier, etc.
- Les frais liés à la mise à disposition des équipements pour la saisie des données et l'édition (micro-ordinateurs, imprimantes)
- Les frais de transport et de déplacements liés aux opérations
- Les frais liés aux interventions des autres personnes-ressources (validation, communication, etc.)

Les paiements du prestataire seront évalués à travers les réalisations suivantes : (i) le nombre d'articles saisis, traités et validés, (ii) le nombre des avis d'imposition édités et (iii) le nombre des avis d'imposition distribués

E- DUREE DE LA PRESTATION

La durée des interventions effectives est estimée à 145 jours de façon discontinue, sur une période de 6 mois. Une période d'arrêt d'intervention n'excédant pas 1 mois, prévue pour l'homologation des avis par les responsables des Centres fiscaux, sera observée entre l'édition des avis et leur distribution.

F- CALENDRIER PREVISIONNEL

<u>Activités</u>
<u>Phase de préparation</u> : Début avril – mi-avril 2018
- Constitution de l'équipe et calendrier détaillé des interventions - Mise en place de la logistique (équipements, outils, fournitures, etc.) - Formation sur l'utilisation du logiciel
<u>Phase de mise en œuvre</u> : mi avril – fin juin 2018
- Saisie des données - Edition des avis d'imposition
<u>Phase intermédiaire</u> : juillet 2018 Homologation des avis par le Centre Fiscal
<u>Phase finale</u> : août – fin octobre 2018 - Distribution des avis d'imposition

G- PROFIL DU PRESTATAIRE

- Expériences probantes dans la réalisation d'au moins 2 opérations de recensement et saisie des données
- Disposant ou apportant la preuve de pouvoir disposer (location ou autres) les équipements nécessaires pour réaliser les prestations, par exemple les outils informatiques tels que micro ordinateurs et imprimantes avec les accessoires requis, et les moyens de déplacement
- Disposant ou capable de mettre en place une antenne opérationnelle au niveau des Chef-Lieu de District d'intervention

H- BORDEREAUX DES PRIX

BORDEREAU DU DEVIS DES PRESTATIONS DE RECENSEMENT/SAISIE/EDITION ET DISTRIBUTION DES AVIS D'IMPOSITION DES 30 COMMUNES RURALES D'INTERVENTION DU PIC

N°	DESIGNATION	Unité	QUANTITE	P.U (Ar)	MONTANT (Ar)
A	Recensement (néant)				
	Enquêteurs	H.J	0		-
	Contrôleurs	H.J	0		-
	Sous total recensement				-
B	Saisie (61 225 articles pour 30 communes)				
	Opérateurs de saisie	H.J	1 020		-
	Contrôleurs	H.J	100		-
	Sous total saisie				-
C	Edition (61 225 avis d'imposition édités en 3 exemplaires dans un format A5 pour 30 communes)				
	Avis d'imposition édités (nombre page A4)	nombre	91 838		-
	Documents reliés des avis d'imposition édités	nombre	471		-
	Sous total traitement, édition et reliure				-
D	Distribution (61 225 avis d'imposition émis pour 30 communes)				
	Agents de distribution	H.J	2 535		-
	Sous total distribution				-
E	Frais d'activités et fournitures				
E1	Fournitures (cahiers, stylos, fiches de vérification, cartons d'archive, etc.)	ftt	1		-
E2	Frais de déplacement et transport	ftt	1		-
E3	Autres dépenses liées à l'opération	Fft	1	9 600 000	9 600 000
	Sous total frais d'activités				
TOTAL GENERAL					

SPECIFICATIONS TECHNIQUES
POUR LE RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE CHARGE D'ASSURER LES TRAVAUX DE SAISIE, EDITION ET
DISTRIBUTION DES AVIS D'IMPOSITION DES COMMUNES RURALES CIBLES DU PROJET PIC2
REGION ANOSY

A- CONTEXTE

L'un des objectifs du Projet PIC2 dans son volet « Renforcement de la Gouvernance Locale » est de sécuriser et augmenter les recettes des communes d'intervention du Projet. A ce titre, l'amélioration des bases des données fiscales et foncières des communes rurales d'intervention constitue l'un des appuis du Projet pour réaliser cet objectif. Or, certaines communes en possèdent, et d'autres n'en disposent pas.

Pour le cas des 18 communes rurales cibles dans la Région Anosy, la situation se résume comme suit

Communes	Situations
MANAMBARO, AMBOASARY SUD : 02 communes	Aucune donnée fiscale
AMPASY NAHAMPOANA, ANALAPATSY, IFARANTSA, ISAKA-IVONDRO, MAHATALAKY, MANDISO, MANDROMONDROMOTRA, ANKARAMENA, ANKARIERA, RANOPIISO, ANDRANOBORY, SOANIERANA, BEHARA, IFOTAKA, SAMPONA, TANANDAVA SUD : 16 communes	Base de données impôts fonciers sur version numérique pour l'ensemble des fokontany disponible

Les autorités de ces communes souhaitent qu'avant la fin du troisième trimestre 2018 les avis d'imposition des années 2016 – 2017 - 2018 non émis soient distribués.

Pour atteindre ces résultats, le Projet PIC fait appel à des prestataires de service pour assurer des travaux de recensement, de saisie des données, d'édition et de distribution des avis d'imposition de ces communes.

B- DESCRIPTION DES INTERVENTIONS

Les prestations consistent à :

- (i) Recenser les contribuables des 2 communes qui ne disposent pas de données fiscales
- (ii) Saisir les données existantes pour les 18 communes cibles
- (iii) Editer les avis d'imposition en 3 exemplaires
- (iv) Distribuer les avis d'imposition homologués

C- METHODOLOGIE ET DEROULEMENT DES PRESTATIONS

RECENSEMENT (pour les communes de Manambaro et Amboasary Sud)

Il est attendu pour chaque enquêteur un rendement minimum de 16 fiches remplies et validées par jour. Les enquêtes couvriront deux fokontany par commune. Cette mission nécessite alors la mobilisation de 14 enquêteurs supervisés par 2 contrôleurs, selon la répartition dans le tableau suivant.

Communes	Nombre d'articles à recenser	Fokontany à recenser	Agents recenseurs		Contrôleurs
Manambaro	700	Tanamasy ; Tsihary	48 H.J	6 enquêteurs travaillant sur 8j	1
Amboasary Sud	1000	Tanambe Haut ; Tanambe Bas	64 H.J	8 enquêteurs travaillant sur 8j	1

Les enquêteurs assureront la collecte des informations sur la base d'une fiche d'enquête.

Les contrôleurs auront pour mission de

- (i) Contrôler quotidiennement la qualité et la fiabilité des informations collectées
- (ii) Faciliter l'introduction des enquêteurs au niveau des fokontany

SAISIE (pour les 18 communes)

Un logiciel spécifique de saisie des données sera fourni au prestataire. Une formation sur l'utilisation de ce logiciel sera organisée avant le démarrage des prestations.

Les articles à saisir sont estimés à environ 42 000.

18 opérateurs de saisie supervisés par 3 contrôleurs interviendront dans cette prestation pendant 40 jours. Le rendement attendu pour chaque opérateur est la saisie de 60 fiches par jour.

Les opérateurs de saisie assureront la transcription des données de fiscalité foncière disponibles à travers le masque de saisie du logiciel fourni.

Les missions des contrôleurs sont de :

- (i) Vérifier quotidiennement la qualité et la fiabilité des données saisies
- (ii) Participer à la validation des résultats avec les responsables de la commune.

Des pré-validations sur écran, formalisée sur un procès-verbal, seront réalisées périodiquement à chaque fin de semaine.

La validation finale des bases des données enregistrées se fera sur la base de l'état récapitulatif édité par le logiciel fourni.

EDITION (pour les 18 communes)

Cette phase consiste à

- (i) imprimer les avis d'imposition en 3 exemplaires sur A5, soit deux avis sur feuille A4, conformément au format proposé par le logiciel, assorti d'un état récapitulatif
- (ii) confectionner des documents reliés pour les 2 premiers exemplaires (le premier sert pour l'archive de la commune, le deuxième pour l'homologation du Centre Fiscal), à raison de 200 feuilles A4 au maximum

Communes	nombre d'articles	nombre d'exemplaires des avis édités (feuilles)	nombre de documents reliés à livrer
AMPASY NAHAMPOANA	3 700	5 550	28
ANALAPATSY	3 300	4 950	25
IFARANTSA	1 000	1 500	8
ISAKA-IVONDRO	1 400	2 100	11
MAHATALAKY	4 500	6 750	34
MANDISO	1 000	1 500	8
MANDROMONDROMOTRA	1 500	2 250	12
MANAMBARO	700	1 050	6
ANKARAMENA	1 500	1 900	10
ANKARIERA	2 900	4 350	22
RANOPIISO	1 200	1 800	9
ANDRANOBORY	2 900	4 350	22
SOANIERANA	1 400	2 100	11
BEHARA	3 400	5 100	26
IFOTAKA	6 200	9 300	47
SAMPONA	1 600	2 400	12
AMBOASARY SUD	1 000	1 500	8
TANANDAVA SUD	3 000	4 500	23
TOTAL	42 000	63 000	322

DISTRIBUTION (pour les 18 communes)

Cette mission nécessite la mobilisation de 31 Agents de distribution pour l'ensemble des 18 communes, avec un rendement journalier de 25 avis distribués par agent. Ils assureront la remise des avis d'imposition émis aux contribuables concernés, attestée par un accusé de réception.

La distribution sera réalisée en 6 vagues de groupes de communes, dans un délai total de 2 mois calendaires

Il est à noter que l'ensemble des données et supports seront remis à la fin de l'intervention aux communes concernées, qui restent et demeurent leur propriétaire exclusif. En aucun cas, le prestataire ne peut évoquer un quelconque droit de propriété sur ces produits.

D- DETAIL DES COUTS

Les coûts de la prestation seront constitués des éléments ci-après :

- Les frais d'enquête journalière des Agents de recensement et contrôleurs
- Les frais liés aux prestations des opérateurs de saisie et contrôleurs
- Les frais liés à l'édition des supports et outils
- Les frais liés aux fournitures nécessaires tels que stylo, crayon, écritoire, décamètre (30 mètres), carton d'archivage, papier, etc.
- Les frais liés à la mise à disposition des équipements pour la saisie des données et l'édition (18 micro-ordinateurs, 5 imprimantes)
- Les frais de transport et la mise à disposition des moyens de déplacement liés aux opérations (31 bicyclettes)
- Les frais liés aux interventions des autres personnes-ressources (validation, communication, etc.)

Les paiements du prestataire seront évalués à travers les réalisations suivantes : (i) le nombre des fiches d'enquête remplies et **validées**, (ii) le nombre d'articles saisis, traités et validés, (iii) le nombre des avis d'imposition édités et (iv) le nombre des avis d'imposition distribués

E- DUREE DE LA PRESTATION

La durée des interventions effectives est estimée à 120 jours de façon discontinue, sur une période de 6 mois. Une période d'arrêt d'intervention n'excédant pas 1 mois, prévue pour l'homologation des avis par les responsables des Centres fiscaux, sera observée entre l'édition des avis et leur distribution.

F- CALENDRIER PREVISIONNEL

<u>Activités</u>
<u>Phase de préparation</u> : Début avril – mi-avril 2018
- Constitution de l'équipe et calendrier détaillé des interventions - Mise en place de la logistique (équipements, outils, fournitures, etc.) - Formation sur l'utilisation du logiciel
<u>Phase de mise en œuvre</u> : mi avril – mi juin 2018
- Recensement - Saisie des données - Edition des avis d'imposition
<u>Phase intermédiaire</u> : mi juin – mi juillet 2018 Homologation des avis par le Centre Fiscal
<u>Phase finale</u> : Mi juillet – mi septembre 2018 - Distribution des avis d'imposition

G- PROFIL DU PRESTATAIRE

- Expériences réussies dans la réalisation d'au moins 2 opérations de recensement et saisie des données
- Disposant ou apportant la preuve de pouvoir disposer (location ou autres) les équipements nécessaires pour réaliser les prestations, par exemple les outils informatiques tels que micro ordinateurs et imprimantes avec les accessoires requis, et les moyens de déplacement
- Disposant ou capable de mettre en place une antenne opérationnelle au niveau des Chef-Lieu de District d'intervention

H- BORDEREAUX DES PRIX

BORDEREAU DU DEVIS DES PRESTATIONS DE RECENSEMENT/SAISIE/EDITION ET DISTRIBUTION DES AVIS D'IMPOSITION DES 18 COMMUNES RURALES D'INTERVENTION DU PIC

N°	DESIGNATION	Unité	QUANTITE	P.U (Ar)	MONTANT (Ar)
A	Recensement (1700 articles sur 4 fokontany des 2 communes concernées)				
	Enquêteurs	H.J	112		-
	Contrôleurs	H.J	8		-
	Sous total recensement				-
B	Saisie (42 000 articles pour 18 communes)				
	Opérateurs de saisie	H.J	700		-
	Contrôleurs	H.J	75		-
	Sous total saisie				-
C	Edition (42 000 avis d'imposition édités en 3 exemplaires dans un format A5 pour 18 communes)				
	Avis d'imposition édités (nombre page A4)	nombre	62 925		-
	Documents reliés des avis d'imposition édités	nombre	322		-
	Sous total traitement, édition et reliure				-
D	Distribution (42 000 avis d'imposition émis pour 18 communes)				
	Agents de distribution	H.J	1720		-
	Sous total distribution				-
E	Frais d'activités				
E1	Fournitures (cahiers, stylos, fiches de vérification, cartons d'archive, etc.)	Ftt	1		-
E2	Frais de déplacement et transport	Ftt	1		-
E3	Autres dépenses liées à l'opération	Fft	1	5 400 000	5 400 000
	Sous total frais d'activités				
TOTAL GENERAL					

SPECIFICATIONS TECHNIQUES
POUR LE RECRUTEMENT DE PRESTATAIRE CHARGE D'ASSURER LES TRAVAUX DE SAISIE, EDITION ET DISTRIBUTION
DES AVIS D'IMPOSITION DES COMMUNES RURALES CIBLES DU PROJET PIC2
REGION ATSIMO ANDREFANA

A- CONTEXTE

L'un des objectifs du Projet PIC2 dans son volet « Renforcement de la Gouvernance Locale » est de sécuriser et augmenter les recettes des communes d'intervention du Projet. A ce titre, l'amélioration des bases des données fiscales et foncières des communes rurales d'intervention constitue l'un des appuis du Projet pour réaliser cet objectif. Or, certaines communes en possèdent, et d'autres n'en disposent pas.

Pour le cas des 21 communes rurales cibles dans la Région Atsimo Andrefana, la situation se résume comme suit

Communes	Situations
SAINT AUGUSTIN ; AMBOHIMAHAVELONA, ANAKAO, ANDRANOVORY, ANKILIMALINIKA, ANTANIMENA, BEHELOKA, MANOMBO SUD, MAROMIANDRA, MIARY, MILENAKA, SOALARY SUD, BEFANDEFA, ANDAMASINA VINETA, ANDRANOLAVA: 15 communes	Aucune donnée fiscale
ANALAMISAMPY, ANKILILOAKA, BELALANDA, SAKARAH: 04 communes	Base de données impôts fonciers sur version papier
MAHABOBOKA, TSIANISIHA : 02 communes	Base de données impôts fonciers sur version électronique

Les autorités de ces communes souhaitent qu'avant la fin du troisième trimestre 2018 les avis d'imposition des années 2016 – 2017 - 2018 non émis soient distribués.

Pour atteindre ces résultats, le Projet PIC fait appel à des prestataires de service pour assurer des travaux de recensement, de saisie des données, d'édition et de distribution des avis d'imposition de ces communes.

B- DESCRIPTION DES INTERVENTIONS

Les prestations consistent à :

- (i) Recenser les contribuables des 15 communes qui ne disposent pas de données fiscales
- (ii) Saisir les données existantes pour les 21 communes cibles
- (iii) Editer les avis d'imposition en 3 exemplaires
- (iv) Distribuer les avis d'imposition homologués

C- METHODOLOGIE ET DEROULEMENT DES PRESTATIONS

RECENSEMENT (pour les 15 communes)

La réalisation des opérations de recensement se fera en 3 vagues selon les axes suivants : (i) axe RN9 ; (ii) axe RN7 et (iii) axe Anakao. Les enquêtes couvriront deux fokontany par commune.

Il est attendu pour chaque enquêteur un rendement minimum de 16 fiches remplies et validées par jour.

Cette mission nécessite la mobilisation de 29 enquêteurs supervisés par 5 contrôleurs, selon la répartition dans le tableau suivant.

Communes	Nombre d'articles à recenser	Agents recenseurs		Contrôleurs	Fokontany à recenser
ANKILIMALINIKA	350	24	4 enquêteurs travaillant sur 6j	1	Ankilimaliniky ; Benetsy
MANOMBO SUD	650	42	7 enquêteurs travaillant sur 6j	1	Manombo Sud ; Madiorano
MAROMIANDRA	350	24	4 enquêteurs travaillant sur 6j	1	Maromiandra ; Marofatsiky
MIARY	200	18	3 enquêteurs travaillant sur 6j	1	Miary I ; Miary II
MILENAKA	650	42	7 enquêteurs travaillant sur 6j	1	Milenaka ; Ankaraobato
BEFANDEFA	175	12	4 enquêteurs travaillant sur 3j	1	Befandefa ; Andavadaoka
ANTANIMENA	350	24	4 enquêteurs travaillant sur 6j	1	Antanimena O ;

					Anatsakoa
AMBOHIMAHAVELONA	350	24	4 enquêteurs travaillant sur 6j	1	Ambohimahavelona ; Ambiky
ANAKAO	175	12	4 enquêteurs travaillant sur 3j	1	Anakao Bas ; Anakao Haut
BEHELOKY	350	24	4 enquêteurs travaillant sur 6j	1	Beheloky ; Itongoina
SAINT AUGUSTIN	350	24	4 enquêteurs travaillant sur 6j	1	Ianatsono ; Manoroky
SOALARY SUD	350	24	4 enquêteurs travaillant sur 6j	1	Soalary Sud ; Ankilimivony
ANDRANOVOVY	1 000	64	8 enquêteurs travaillant sur 8j	1	Andranovory ; Andilanabo
ANDAMASINY VINETA	1 000	64	8 enquêteurs travaillant sur 8j	1	Vineta ; Andoharotsy
ANDRANOLAVA	2 000	128	16 enquêteurs travaillant sur 8j	1	Andranolava ; Ankaboky
TOTAL	8 300	550 H.J		98 H.J	

Les enquêteurs assureront la collecte des informations sur la base d'une fiche d'enquête.

Les contrôleurs auront pour mission de

- (i) Contrôler la qualité et la fiabilité des informations collectées
- (ii) Faciliter l'introduction des enquêteurs au niveau des fokontany

SAISIE (pour les 21 communes)

Un logiciel spécifique de saisie des données sera fourni au prestataire. Une formation sur l'utilisation de ce logiciel sera organisée avant le démarrage des prestations.

Les articles à saisir sont estimés à environ 30 800.

21 opérateurs de saisie supervisés par 3 contrôleurs interviendront dans cette prestation pendant 25 jours ouvrables. Le rendement attendu pour chaque opérateur est la saisie de 60 fiches par jour.

Les opérateurs de saisie assureront la transcription des données de fiscalité foncière disponibles à travers le masque de saisie du logiciel fourni.

Les missions des contrôleurs sont de :

- (i) Vérifier quotidiennement la qualité et la fiabilité des données saisies
- (ii) Participer à la validation des résultats avec les responsables de la commune.

Des pré-validations sur écran, formalisée sur un procès-verbal, seront réalisées périodiquement à chaque fin de semaine.

La validation finale des bases des données enregistrées se fera sur la base de l'état récapitulatif édité par le logiciel fourni.

EDITION (pour les 21 communes)

Cette phase consiste à

- (i) imprimer les avis d'imposition en 3 exemplaires sur A5, soit deux avis sur feuille A4, conformément au format proposé par le logiciel, assorti d'un état récapitulatif
- (ii) confectionner des documents reliés pour les 2 premiers exemplaires (le premier sert pour l'archive de la commune, le deuxième pour l'homologation du Centre Fiscal), à raison de 200 feuilles A4 au maximum

Communes	nombre d'articles	nombre d'exemplaires des avis édités (feuille)	nombre de documents reliés à livrer
ANKILIMALINIKA	350	525	3
MANOMBO SUD	650	975	5
MAROMIANDRA	350	525	3
MIARY	200	300	2
MILENAKA	650	975	5
BEFANDEFA	175	263	2
ANTANIMENA	350	525	3

AMBOHIMAHAVELONA	350	525	3
ANAKAO	175	263	2
BEHELOKY	350	525	3
SAINT AUGUSTIN	350	525	3
SOALARY SUD	350	525	3
ANDRANOVOVY	1 000	1 500	8
ANDAMASINY VINETA	1 000	1 500	8
ANDRANOLAVA	2 000	3 000	15
MAHABOBOKA	4 000	6 000	30
SAKARAH	7 000	10 500	53
ANALAMISAMPY	2 000	3 000	15
ANKILOAKA	4 000	6 000	30
BELALANDA	3 500	5 250	27
TSIANISIHA	2 000	3 000	15
TOTAL	30 800	46 200	238

DISTRIBUTION (pour les 21 communes)

Cette mission nécessite la mobilisation de 30 Agents de distribution pour l'ensemble des 21 communes, avec un rendement journalier de 25 avis distribués par agent. Ils assureront la remise des avis d'imposition émis aux contribuables concernés, attestée par un accusé de réception.

La distribution sera réalisée en 6 vagues de groupes de communes, dans un délai total de 2 mois calendaires

Il est à noter que l'ensemble des données et supports seront remis à la fin de l'intervention aux communes concernées, qui restent et demeurent leur propriétaire exclusif. En aucun cas, le prestataire ne peut évoquer un quelconque droit de propriété sur ces produits.

D- DETAIL DES COUTS

Les coûts de la prestation seront constitués des éléments ci-après :

- Les frais d'enquête journalière des Agents de recensement et contrôleurs
- Les frais liés aux prestations des opérateurs de saisie et contrôleurs
- Les frais liés à l'édition des supports et outils
- Les frais liés aux fournitures nécessaires tels que stylo, crayon, écritoire, décamètre (30 mètres), carton d'archivage, papier, etc.
- Les frais liés à la mise à disposition des équipements pour la saisie des données et l'édition (micro-ordinateurs, imprimantes)
- Les frais de transport et de déplacements liés aux opérations
- Les frais liés aux interventions des autres personnes-ressources (validation, communication, etc.)

Les paiements du prestataire seront évalués à travers les réalisations suivantes : (i) le nombre des fiches d'enquête remplies et **validées**, (ii) le nombre d'articles saisis, traités et validés, (iii) le nombre des avis d'imposition édités et (iv) le nombre des avis d'imposition distribués

E- DUREE DE LA PRESTATION

La durée des interventions effectives est estimée à 120 jours de façon discontinue, sur une période de 5 mois. Une période d'arrêt d'intervention n'excédant pas 1 mois, prévue pour l'homologation des avis par les responsables des Centres fiscaux, sera observée entre l'édition des avis et leur distribution.

F- CALENDRIER PREVISIONNEL

Activités
Phase de préparation : Début avril – mi-avril 2018
- Constitution de l'équipe et calendrier détaillé des interventions - Mise en place de la logistique (équipements, outils, fournitures, etc.) - Formation sur l'utilisation du logiciel
Phase de mise en œuvre : mi avril – mi juin 2018

- Recensement - Saisie des données - Edition des avis d'imposition
<u>Phase intermédiaire</u> : mi juin – mi juillet 2018 Homologation des avis par le Centre Fiscal
<u>Phase finale</u> : Mi juillet – mi septembre 2018 - Distribution des avis d'imposition

G- PROFIL DU PRESTATAIRE

- Expériences probantes dans la réalisation d'au moins 2 opérations de recensement et saisie des données
- Disposant ou apportant la preuve de pouvoir disposer (location ou autres) les équipements nécessaires pour réaliser les prestations, par exemple les outils informatiques tels que micro-ordinateurs et imprimantes avec les accessoires requis, et les moyens de déplacement
- Disposant ou capable de mettre en place une antenne opérationnelle au niveau des Chef-Lieu de District d'intervention

H- BORDEREAUX DES PRIX

BORDEREAU DU DEVIS DES PRESTATIONS DE RECENSEMENT/SAISIE/EDITION ET DISTRIBUTION DES AVIS D'IMPOSITION DES 21 COMMUNES RURALES D'INTERVENTION DU PIC

N°	DESIGNATION	Unité	QUANTITE	P.U (Ar)	MONTANT (Ar)
A	Recensement (8300 articles sur 30 fokontany des 15 communes concernées)				
	Enquêteurs	H.J	550		-
	Contrôleurs	H.J	98		-
	Sous total recensement				-
B	Saisie (30 800 articles pour 21 communes)				
	Opérateurs de saisie	H.J	525		-
	Contrôleurs	H.J	75		-
	Sous total saisie				-
C	Edition (30 800 avis d'imposition édités en 3 exemplaires dans un format A5 pour 21 communes)				
	Avis d'imposition édités (nombre page A4)	nombre	46 200		-
	Documents reliés des avis d'imposition édités	nombre	238		-
	Sous total traitement, édition et reliure				-
D	Distribution (30 800 avis d'impoition émis pour 18 communes)				
	Agents de distribution	H.J	1255		-
	Sous total distribution				-
E	Frais d'activités et fournitures				
E1	Fournitures (cahiers, stylos, fiches de vérification, cartons d'archive, etc.)	ftt	1		-
E2	Frais de déplacement et transport	ftt	1		-
E3	Autres dépenses liées à l'opération	Fft	1	6 300 000	6 300 000
	Sous total frais d'activités				
TOTAL GENERAL					